

DÉSIGNATION DES TAXES ET PÉNALITÉS AUTHENTIFIÉES - ÉLÉMENTS DE CALCUL	MONTANT (€)
CREANCE NO 202342440	
ORIGINE : LA DECLARATION DSN15 DU 16-08-2023	
NATURE :	
PRELEVEMENT A LA SOURCE	53,00
DROITS : PERIODE JUILLET 2023 EXIGIBLE LE 16-08-2023	2,00
MAJORATION DE 5% - CGI ART. 1731-1	MEMOIRE *
INTERET DE RETARD - CGI ART. 1727	
TOTAL DE LA CREANCE	55,00
ACOMPTES/REDUCTIONS	2,00
RESTE A PAYER SUR LA CREANCE	53,00

* L'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du CGI sera liquidé après le paiement intégral des droits.